

## GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI 31. MARS 1792.

## S U E D E.

*Stockholm le 28 fevrier.* Les Etats ont consenti, à ce que la banque nationale mit de nouveau en circulation, des papiers ou assignats pour la valeur de 75,600,000 flor. de Pol. sur leur garantie & responsabilité. — Les quatre ordres des Etats ont envoyé une députation au roi & au prince royale, pour leur témoigner leur satisfaction au sujet de progrès, que ce jeune prince a faits dans les sciences, & annoncer en même tems à Sa Majesté, que comme le prince royale sera bientôt en age de se marier, les Etats ont voté une somme annuelle de 5,400,000 flor. de Pol. pour l'entretien de sa maison. L'ordre du clergé a demandé, que la future épouse de ce prince soit de la religion dominante. — Le roi voulant récompenser les services du Baron de Ruuth, maréchal de la Diète, l'a élevé au rang de comte.

## D A N N E M A R C.

*Copenhague le 10. mars.* Il nous a été annoncé officiellement, qu'il paraîtra l'été prochain, dans notre rade une flotte Russe de 29. vaisseaux, dont 22. arriveront de Cronstadt, & les 7. autres d'Archangel. — Il a été donné copie aux ministres des cours étrangères, résidants dans cette ville, du traité d'alliance & de commerce, qui vient d'être conclu entre le Dannemarc & la République de Gènes.

## A L L E M A G N E.

*Francofurt sur le main le 6 mars.* Le cercle de Baviere a résolu de mettre les troupes du cercle au grand complet & en état de marcher. Plusieurs feuilles politiques y ont été défendues sous peine de grosse amende.

*Francofurt, le 12 mars.* Des lettres de Landau nous annoncent que le général de *Kellerman*, commandant de cette forteresse, a embrassé le parti des princes. — Nous aprenons de *Mayence* qu'on plante de nouvelles palissades autour de la ville, & qu'on y met les pont-levis en état de servir en cas de besoin.

*Franconie le 13 mars.* Le corps de *Mirabeau* qui est actuellement en quartier dans la principauté de *Hohenlohe*, vient de mettre bas les armes, le 8 de ce mois, en présence de *Mr. Ekard*, général-major du cercle de *Franconie*, en se remettant à la discretion de ce cercle. On a laissé aux officiers leurs armes à condition de ne pas les porter.

## H O L L A N D E.

*Amsterdam le 17. mars.* On dit que le roi de Suède a proposé à différentes puissances, de former au printems, un congrès armé à *Aix-la-Chapelle*. Ils les invite à y envoyer des troupes, pour donner plus de poid aux négociations. Elles tendront à faire restituer *Avignon* au *St. Pere*, à rétablir les droits des princes Allemands, possessionnés en *Alsace* & en *Lorraine*; & enfin à réintégrer les princes français & les émigrés dans leurs prérogatives.

## Extrait d'une lettre de la Haye, du 9 mars.

Un ancien garde du corps du roi, attaché maintenant aux princes émigrés, est arrivé avant-hier à *Amsterdam*, pour presser l'expédition d'une grande quantité de fusils, fabrés & pistolets, qui ont été achetés pour l'armée contre-révolutionnaire, & pour mettre la dernière main à une négociation pécuniaire dont l'Espagne est garante & caution. Le même agent, qui avait été déjà plus d'une fois vu & fort bien reçu à la Haye, a formé un dépôt de recrues sur la frontière *gueldroise*, & il n'y a pas de semaine où il ne parte une vingtaine d'hommes, ramassés à *Amsterdam*, pour aller se former en troupe à ce dépôt. — Deux maisons de commerce de *Rotterdam* se sont engagées à fournir dans le courant de mars, 36 canons de campagne, dont l'expédition se fera par la rivière de l'*Ems*, ainsi que des boulets, de la poudre, & des draps, buffles, &c. pour l'habillement complet d'environ 4,000 hommes. Une nouvelle encore fort importante, & que nous vous donnons comme très certaine, c'est qu'une immense quantité de blés, ramassés depuis quelques mois dans les magasins & sur le *Waar* à *Amsterdam*, au point que de mémoire d'homme on n'en a jamais tant vu à la fois dans cette ville qui, comme on fait, est l'entrepôt de l'Europe, sont depuis 3 ou 4 jours embarqués en partie, & prêts, à partir pour une destination qu'on ignore.

## E S P A G N E.

*Madrid le 27 Fevrier.* Nous avons annoncé dans nos feuilles précédentes que les dépêches recues en dernier lieu par *Mr. Zepowiew*, ambassadeur de Russie, avait donné lieu à une conférence entre cet ambassadeur & le ministre d'Espagne. Voici quel en a été le resultat: Le roi d'Espagne remercie l'Impératrice de l'intérêt qu'elle prend à la cause des émigrés. Il ne peut encore accepter l'offre qu'elle lui fait de lui envoyer un renfort de troupes. Le roi attendra qu'il se soit formé en France un parti purement royaliste, assez fort pour partager la nation. — On se flatte que les élémens d'un parti se trouvent dans les provinces françaises qui avoisinent l'Espagne; & on ne néglige aucuns des moyens de les nourrir.... *S. M.* annonce qu'en attendant, elle va renforcer le cordon de troupes qui borde les frontieres; & promet en même-tems de donner un subside plus considérable au roi de Suède ainsi qu'aux princes émigrés. — *Mr. de Bourbon* va solliciter en Espagne la permission, de lever un corps de troupes & de former des rassemblemens sur la frontière, où le *Coblence* du midi pourrait concerter ses opérations avec le *Coblence* d'Allemagne.

## F R A N C E.

*Paris le 12 mars.* Avant-hier au soir, à 7 heures, *M. le procureur-général-syndic* du département, instruit de ce que l'Assemblée nationale avoit ordonné relativement au ministre des affaires étrangères, a écrit à *M. le maire* pour

l'exécution du décret. A minuit, M. Delessart a été arrêté, & le scellé a été apposé sur ses papiers par le Juge de paix de la section de la Grange-Batelière. Le corps municipal a arrêté que le ministre partirait sur le champ pour Orléans. Il y a été conduit en poste ce matin, à 6 heures, escorté par deux officiers & six cavaliers de la gendarmerie nationale.

M. de Narbonne a quitté le ministère. On dit que c'est le roi lui-même qui lui a donné sa démission. On attribue cet événement à la publicité donnée par le ministre aux lettres que lui avaient écrites les trois généraux, & qu'on verra plus bas. Le Roi s'est cru blessé dans la prérogative qui lui attribue le choix libre & indépendant de ses agens; & la scission avoit trop éclaté entre les ministre, pour qu'un des partis ne fit pas disparaître l'autre. C'est M. de Grave qui remplace M. de Narbonne. — Le Roi a donné le cordon rouge à trois officiers généraux: ce sont M. de la Fayette, M. Maillardot, lieutenant-colonel des Gardes-Suisses, & M. d'Ernest, colonel du régiment de son nom.

Le roi a donné au maréchal de Luckner, le cordon rouge. Flatté de cette distinction, il a quitté ses autres cordons pour ne prendre que celui dont Sa Maj. l'a décoré. — On vient de recevoir des nouvelles officielles de St. Domingue; elles portent que les negres réunis avec des mulâtres, s'étaient présentés au Cap pour en faire le siège. Tous les colons sont armés. Il y a eu un combat où l'armée des mulâtres & des negres a été massacrée; on s'est emparé de leur artillerie: les femmes des colons blancs enfermées dans la vieille tour, ont été délivrées. Ceux qui ont échappé au carnage ont demandé grace. Dix des principaux chefs, parmi lesquels le trouvent le fils & frere d'Ogge, ont été rompus vifs.

Extrait d'une lettre particulière de Paris du 8. mars.

Un courrier extraordinaire, arrivé aujourd'hui de Madrid, nous a apporté la nouvelle positive & certaine d'un grand changement dans le ministère Espagnol: Cette révolution s'est faite dans la nuit du 26 au 27 février. Le roi envoya un message au comte de Florida-Blanca, ministre des affaires étrangères & chef de l'administration, pour lui annoncer sa démission. Suivant les uns, c'est une disgrâce formelle, accompagnée d'exil; suivant d'autres, c'est une simple retraite forcée, qui éloigne Mr. de Florida-Blanca du timon. Le comte d'Aranda, ci-devant premier-ministre, ensuite ambassadeur en France, le remplace à la tête des affaires, avec la qualité éminente de président du conseil de Castille & de Doyen du conseil-d'État; conseil, qui, depuis que la maison d'Autriche a cessé de régner sur l'Espagne, n'avait plus été en activité. — Voilà ce qu'on a appris de certain; ce qui suit, ne sont que des rapports, sur lesquels il faut attendre des éclaircissemens. Il semble, qu'il y ait eu cette nuit-là des mouvemens populaires à Madrid, qu'on a même menacé la maison du lieutenant-général Godoye, sous prétexte de la trop grande faveur, qu'on lui reproche. Aux premiers éclats du tumulte, la garnison de Madrid s'était mise sur pié; les postes avaient été garnis; & il avait été donné des ordres particuliers de ne laisser passer personne devant le palais. Mylord St. Helens, ministre d'Angleterre, voulant passer par ce chemin, pour se rendre à son hôtel, en fut empêché: Il en porta plainte le lendemain; & la cour lui fit faire des excuses sur le peu de discernement, dont la sentinelle avait usé. L'on ne peut nier, qu'il n'y eût précédemment de la fermentation dans la capitale; peut-être même qu'on est fondé à dire, qu'en général l'Espagne n'en est pas exempte. La situation des finances, à laquelle l'on doit notre révolution, y donne également des inquiétudes: l'on se plaint du mauvais état, où elles se trouvent; & la mémoire de Mr. de

Lerena est chargée des mêmes censures, qu'on a faites de la gestion de Mr. de Calonne & d'autres, plus attentifs à se maintenir en faveur qu'à mettre la recette & la dépense en équilibre. Néanmoins quelque soient ces idées sinistres, l'on s'attendait si peu à Madrid au changement, qui vient d'arriver, qu'à peine y ajoutait-on foi. La veille, Mr. d'Aranda s'était rendu à Aranjuez avec son propre attelage de mules & sans éclat: cependant l'on y fit attention, parce que cet ancien ministre était comme disgracié & ne paroissait point à la cour; l'on crut, qu'il était encore question pour lui de se disculper de quelque accusation ou suggestion, portée à sa charge: l'énigme s'expliqua le lendemain. On est impatient de sçavoir, quel effet cette révolution aura pour les affaires générales de l'Europe ou sur l'administration intérieure de l'Espagne, dont les ressources ont besoin d'être mises en règle, pour remédier à la pénurie présente. Peut-être Mr. Cabarrus pourra-t-il y être employé: du moins l'estime, dont Mr. d'Aranda l'a toujours honoré, fait croire, que sous son ministère il ne restera pas longtems privé de sa liberté.

Extrait du journal de Paris.

On a appris hier un changement important qui vient de se faire dans le ministère d'Espagne. Mr. de Florida Blanca a été arrêté le 27 février par ordre du Roi; ses papiers ont été mis sous le scellé, & il a été exilé on ne fait pas où. Mr. d'Aranda, que nous avons vu Ambassadeur à Paris, a été mis à la tête du ministère. On ne fait rien encore des causes qui ont occasionné la disgrâce de Mr. Florida Blanca, ni par conséquent des rapports que cet événement peut avoir sur les affaires de France.

Extrait des lettres de Paris du 9. mars.

Il regne la plus grande division entre les ministres sur la question si la guerre offensive était préférable pour nous dans les circonstances, à la guerre défensive. Mr. de Narbonne, ministre de la guerre, aiant voulu se démettre à cause de cette différence d'opinions, les généraux de Rochambeau, Lukner & la Fayette lui ont écrit à ce sujet les lettres qu'on va lire.

Copie de la lettre écrite à Mr. de Narbonne, ministre de la guerre, par Mr. de Rochambeau.

Paris, ce 4 mars 1792.

J'apprends, Mr., par des bruits publics que vous voulez donner votre démission. J'avoue que cette nouvelle m'afflige d'autant plus que c'est vous-même qui, comme ministre du roi, êtes venu en son nom réchauffer & ranimer le zèle de tous les officiers & soldats de l'armée, pour la défense de la patrie, de la loi & du roi, jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Ce sentiment, qui brûlera mon ame tant que ma frêle machine existera, ne m'enivra pas au point de ne pas vous faire sentir tous les inconvéniens d'une guerre dans les circonstances critiques où se trouvait l'état. Mon opinion individuelle fut qu'il fallait tout tenter pour l'éviter, & se préparer à tout faire pour la soutenir si la nécessité nous y forçait. Le jour que l'on brûlera la première amorce, toutes les finances de l'Europe sont sur le même baril de poudre. Quelles réflexions pour les souverains & pour toutes les puissances, si le sang des peuples ne suffit pas pour les détourner de répandre tout celui qu'une pareille guerre leur fera verser! Telle est toujours ma profession de foi; mais comme le vrai moien d'avoir la paix est de faire tous les préparatifs nécessaires pour soutenir la guerre, je n'ai point connu de ministre qui ait plus d'activité, plus de moiens, plus de courage pour vaincre tous les obstacles, & je vous avoue que ce serait avec la plus grande douleur que je vous verrais abandonner le gouvernail dans le moment où vous y êtes si nécessaire.

Le commandant général de l'armée de Nord.

(Signé) le maréchal de Rochambeau.

Lettre de Mr. de Luckner à Mr. de Narbonne.

J'entends dire, Mr., que vous êtes décidé à quitter le ministère. Vous avez vu mes inquiétudes, quand j'ai pu croire que vous aviez le projet de prendre ce parti; permettez que je vous renouvelle mes instances pour que vous n'abandonniez pas un département que vous faites marcher avec autant de célérité qu'il est possible. Quand vous réunissez la confiance de tous ceux des chefs qui sont dévoués à la chose publique, vous feriez, Mr., un grand mal en les abandonnant. Etranger à tout ce qui tient aux intrigues, Luckner ne fait pas s'il est de votre intérêt, ou de celui de tel ou tel parti, que vous gardiez ou que vous abandonniez la place que vous tenez de la confiance du roi; mais il vous représente que le ministre qui donne aux généraux tous les moyens qui sont en son pouvoir de maintenir la discipline & de faire triompher la constitution, est coupable quand il quitte son poste dans un moment critique, & que lui-même serait découragé s'il était privé de vous, qu'il regarde par votre activité & vos lumières, comme un des meilleurs appuis de l'armée, de l'ordre & de la liberté.

(Signé) Luckner, maréchal de France, commandant l'armée du Rhin.

Lettre de Mr. de la Fayette à Mr. de Narbonne.

Après avoir employé les conseils & les instances de l'amitié, j'usurai des droits que me donne ma position pour vous répéter que votre retraite, dans les circonstances actuelles, serait pernicieuse & par conséquent coupable: vous avez, vous méritez la confiance de tous les bons citoyens, & particulièrement de l'armée, à laquelle vous êtes si utile & qui compte sur votre loiauté & votre dévouement à la constitution. C'est d'après cette opinion, c'est dans ces sentimens que les généraux d'armée se sont dit tous les jours, que vos services dans le ministère de la guerre étaient indispensables, & j'en suis trop convaincu pour ne pas désirer ardemment que vous ne manquiez point au devoir impérieux d'y rester.

Réponse de Mr. de Narbonne à Mr. de la Fayette.

J'ai reçu, mon cher la Fayette, une lettre de Mr. Luckner & une de Mr. de Rochambeau en même tems que la votre; elles expriment les mêmes sentimens que vous daignez me témoigner. Rien ne doit autant m'enorgueillir que le concours de tels suffrages. Il est vrai que n'étant pas d'accord avec l'un de mes collègues, dont j'estime le caractère personnel, mais dont je n'approuve pas également la conduite ministérielle, je croyais de mon devoir de me retirer plutôt que de laisser subsister une division nuisible à l'action constitutionnelle du gouvernement; mais puisque vous voulez bien me croire utile à la défense de notre cause, puisque l'un des meilleurs appuis de la liberté daigne m'associer à ses efforts, je dois rester à mon poste, du moins tant que nous serons menacés d'une guerre à laquelle il faut se préparer fortement pour la soutenir avec gloire, ou pour obtenir le bonheur plus grand de l'éviter. Je continuerai donc quelque tems encore à servir avec courage les véritables intérêts du roi contre tous les genres d'obstacles, s'il daigne l'agréer, & l'approbation d'un homme tel que vous, me sera garant de l'estime publique.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du mercredi 7. mars. Une lettre des administrateurs de Leure annonce que les gardes nationales se rendent au chef-lieu du département, & que la force va être repoussée par la force. Les factieux se sont trouvés au nombre de 7 à 8 mille au marché de Verneuil, où ils ont taxé le bled & toutes les denrées commerciales; du reste ils ne

se sont portés à aucun autre excès. — M. Laffource a fait lecture d'un projet de décret sur les moyens de mettre de l'ordre dans les discussions de l'assemblée. — M. Dumas s'est présenté à la tribune pour lire un travail sur le même objet. Il a présenté de grandes vues sur l'ordre des travaux de l'assemblée, duquel dépendent souvent les résultats des délibérations. — L'assemblée a décrété le règlement proposé par M. Laffource. Ce règlement a pour objet principal, de soumettre l'ordre du jour à une marche invariable, & dégagé des motions incidentes. L'assemblée a adopté aussi un nouveau moyen d'élection, qui consiste à placer à l'entrée de la salle une urne dans laquelle chaque député remettra son scrutin. — M. Lafond Ladebat, de Bordeaux, a fait un excellent rapport sur les dépenses de 1792. Ce rapport, qui n'est que le prélude d'un travail immense sur les finances, rend compte des dépenses de l'assemblée nationale pour l'année 1792; elles ne s'élèveront qu'à 5 millions 6 cent 73 mille liv., tant pour le traitement des députés que pour les fraix des bureaux & des Comités. — La séance a fini par un rapport sur la vente au plus offrant des tabacs & des sels appartenans à la nation.

Séance du jeudi 8 mars. Un membre rend compte d'une insurrection qui a eu lieu à Angoulême. Renvoyé au pouvoir exécutif. — Les administrateurs du département de l'Aisne ont reprimé plusieurs attroupemens séditieux. Les instigateurs ont été livrés aux tribunaux. Cette nouvelle a donné lieu à une discussion sur la gendarmerie. Un membre a dit alors, que le département de la Vendée était infecté par des brigands, & que la gendarmerie avait refusé de marcher contre eux, sous prétexte, qu'elle avait reçu ordre de n'arrêter personne. Le rapport sur l'organisation de la gendarmerie a été ajourné à la séance de ce soir. — Sur le rapport de M. Cambon, l'assemblée a décrété un versement de 20 millions de la caisse de l'extraordinaire dans la trésorerie nationale. — M. Sedillez a fait une seconde lecture de son projet de décret sur le sequestre des biens des émigrés. — Mr. Lamarck a proposé un autre projet, & il a soutenu que le décret que l'assemblée alloit rendre, ne pouvait être soumis à la sanction. La loi dont il s'agit n'était, selon M. Lamarck, qu'une loi de contribution; il s'appuyoit encore d'un motif déjà tant de fois allégué: le Roi n'a pas le veto absolu, & il en tirait la conséquence que le droit de sanction devait être suspendu dès qu'il s'agissait d'une loi passagère & dictée par les circonstances. — M. Bécquet a fait sentir, que si le pouvoir législatif avoit le droit d'examiner quels étoient les cas où le Roi avoit le droit de sanction, il n'y aurait plus de constitution, l'autorité législative serait abandonnée à l'arbitraire, & le pouvoir législatif pourrait devenir un pouvoir tyrannique & oppresseur. Après quelques débats, l'assemblée a ouvert la discussion sur chaque article du projet de décret présenté par Mr. Sedillez; plusieurs ont été adoptés sans opposition; mais lorsqu'on est venu à l'article IV, qui contient les exceptions, les débats sont devenus violens; M. Laffource s'opposoit à toute exception, même des savans, également des personnes absentes pour cause de maladie. Cette proposition a été adoptée par l'assemblée.

Séance du vendredi 9. mars. Des lettres du Cantal, de la Charente, de la Lozère, &c. annonçaient des troubles dans ces divers départemens; dans celui de la Lozère, le directoire est en fuite, le conseil est sous les bayonnettes, & le tribunal criminel dispersé. Renvoyé au pouvoir exécutif. — La discussion s'engage sur les moyens de pourvoir à l'approvisionnement du royaume pour les subsistances. MM. Cambon, Tarbé, Caminet, Vincent, & plusieurs autres mem-

bres également distingués, ont fourni le tribut de leurs lumières à la discussion, & l'assemblée a décrété : *1mo.* qu'il feroit remis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 10. millions, pour être, avec la somme de 6 millions qui restait des 12 millions, employée à l'achat des grains dans l'étranger; *2do.* que le ministre de l'intérieur feroit un achat dans les pays qui offriraient le plus d'avantages pour la célérité & l'économie, & qu'il en rendrait compte au corps législatif.

*Séance du samedi 10 mars.* M. le président fait lecture d'un billet du roi ainsi conçu : — „Je vous prie, M. le président, d'anoncer à l'assemblée que je viens de nommer M. de Grave à la place de M. de Narbonne, au département de la guerre.” — M. Ramond a fait sentir à l'assemblée que la chose à laquelle elle devoit s'attacher, c'étoit de faire marcher le gouvernement, qui sembloit avoir pris l'inertie pour principe de sa conduite. M. Ramond a demandé en conséquence que l'assemblée déclarât au roi que tout le ministère avait perdu la confiance de la nation. Cette opinion a été soutenue par plusieurs membres. Enfin la discussion ayant été fermée, l'assemblée a décrété, *1mo.* que les ministres qui ont donné leur démission depuis l'acceptation de la constitution, ne pourroient sortir de la capitale avant d'avoir rendu leurs comptes; *2do.* que la motion de M. Sage, tendant à approuver la conduite de Mr. Narbonne, seroit ajournée. — Cette discussion est interrompue par la lecture d'une lettre de M. de Narbonne, qui est ainsi conçue : — *M. le Président,* n'étant plus dans le ministère, je cours prendre ma place sur les frontières; j'ai demandé au roi de partir sur le champ; je prie l'assemblée de décider s'il m'est permis de m'éloigner; il me sera facile de faire parvenir à l'assemblée tous les renseignements & les comptes de mon administration. — Peu de temps après la lecture de cette lettre, un des secrétaires a lu la lettre suivante du roi. — J'ai lu, M. le président, avec attention les observations, que son zèle & sa sollicitude pour le salut public l'ont engagée à me présenter. Je verrai toujours avec plaisir les communications qu'elle voudra bien entretenir avec moi. Ces observations me paroissent absolument conformes aux dénonciations sur lesquelles elle avait prononcé qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Je m'étais fait rendre compte des réponses de M. Bertrand, & j'avais porté le même jugement que l'assemblée nationale. Depuis il ne m'est parvenu aucunes plaintes, & tout ce qui vient des colons, des gens de mer & de commerce, me présentent des témoignages de son zèle & de son activité; enfin, aucunes réclamations nouvelles n'ayant été faites contre lui, je croirais manquer à la justice, si je lui ôtais ma confiance. Au reste, les ministres savent bien que le seul moyen de maintenir la paix dans le royaume, est d'exécuter les lois avec fermeté. — M. Brissot prononce un très long discours sur la dépêche de l'empereur, qu'il pressure de mille manières pour en tirer des chefs d'accusation contre M. Delessart. Ce discours est écouté avec beaucoup d'attention, mais sans applaudissements. Les griefs qui y sont énoncés, sont du dernier foible, ce qui n'empêche pas l'orateur de proposer un décret d'accusation. Sa motion donne lieu à de violents débats: la voix de ceux qui veulent parler en faveur de M. Delessart, est étouffée par les tribunes; néanmoins l'Assemblée ne peut se dissimuler la foiblesse des griefs, cités par M. Brissot; elle semble partagée entre le desir de plaire au peuple & la crainte de commettre une injustice. Le parti de la modération parait un instant devoir prendre le dessus; mais M. Vergniaux monte à la tribune, où il prononce un discours qui est vivement applaudi, & à la suite duquel, l'Assemblée nationale adopte un peu légèrement le projet de décret suivant: L'assemble nationale, sur la dénonciation

motivée d'un de ses membres, décrète qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Delessart, ministre des affaires étrangères, charge le pouvoir exécutif de donner les ordres nécessaires pour le faire mettre en état d'arrestation, & faire apposer les scellés sur tous les papiers qui lui sont personnels, & qui pourront se trouver dans sa maison d'habitation. Le présent décret sera porté sur le champ au pouvoir exécutif, qui rendra compte demain des mesures qu'il aura prises pour en assurer l'exécution.

*Séance du lundi 12.* Mr. de Brie a dénoncé des particuliers qui achètent, disoit-il le grain à tout prix, & vont jusqu'à acheter la récolte. Il a demandé que les marchés fussent nuls. Renvoyé au comité d'agriculture. — M. Guadet obtient la parole pour faire une dénonciation contre le ministre de la justice, & il allégué contre lui vingt chefs d'accusation; il l'accusoit d'avoir accordé des lettres de surseance & des lettres de grace. L'orateur a demandé que M. Duport fût réuni à M. Delessart. Plusieurs membres se sont réunis à M. Guadet, & déjà la discussion s'animait lorsque le ministre de la justice est entré dans la salle. Mr. Duport a demandé que les griefs allégués contre lui, lui fussent communiqués sur le champ & qu'il était prêt à y répondre, impatient de repousser les coups qui étaient portés à sa probité, qui devait être une propriété nationale, & le plus fidele garant de l'exécution des loix. — L'Assemblée, conformément aux vœux du ministre, a décrété que le Comité de législation lui ferait demain un rapport sur les chefs d'accusation présentés contre le ministre. — L'Assemblée a chargé son Comité diplomatique de lui faire incessamment un rapport sur la dernière dépêche de l'Empereur, & sur les mesures à prendre dans les circonstances présentes; elle a décrété pour accélérer les travaux, que les six suppléans de ce Comité lui seraient adjoints. — M. Condorcet a terminé la séance par un long & important discours sur les finances, dans lequel il propose, de soustraire à la prérogative du Roi, la nomination des commissaires de la comptabilité & des commissaires de la trésorerie. — L'Assemblée a ordonné l'impression & le renvoi au comité des finances du discours de M. de Condorcet.

*Copie de la lettre écrite par le sieur Delessart, au président de l'Assemblée Nationale.*

Paris, le 11 mars 1792. Mr. le président, au moment de partir pour Orléans, il m'est permis de me plaindre, que sans m'avoir entendu, sans avoir reçu aucun éclaircissement de ma part, l'Assemblée nationale ait prononcé contre moi le décret le plus redoutable, & que tandis qu'il lui était si facile de le convaincre de mon innocence, elle ait préféré de me présenter à la France & à l'Europe entière comme prévenu du crime de trahison. Fort de ma conscience, je ne crains point le jugement auquel je vais me soumettre; je prouverai que toute ma conduite respire le respect des loix, l'attachement à la constitution, l'amour ardent du bien public; je confondrai le mensonge & la calomnie: mais je regretterai toujours comme fonctionnaire public & comme citoyen, que l'Assemblée nationale ne m'ait point mis à portée d'obtenir d'elle-même, la justice que j'attends du tribunal auquel elle m'envoie.

A V I S.

On donne avis au public, que le Sieur David Feidel, a été nommé premier agent de la Sérénissime cour de Hesse-Cassel, du cabinet & de la chambre des finances.